



Identification de mesures de compensation collectives agricoles

En lien avec le projet de centrale photovoltaïque porté par AMARENCO sur la commune de Pia



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Magistrale
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES **TALENTS AGRICOLES**



po.chambre-agriculture.fr



Compte rendu Compensation collective PIA

08/12/2022

INFORMATIONS RELATIVES AU DOCUMENT

INFORMATIONS GENERALES :

Etude	Animation territoriale pour l'identification de mesures de compensation collectives agricoles sur la commune de Pia
Auteur(s) / Société	Julien THIERY / Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales
Fonction	Chef de service
Service	Service Viticulture
Version	V1
Date	09/12/2022

HISTORIQUE DES MODIFICATIONS :

Intervention(s)	Rédacteur(s)	Qualité du rédacteur(s)
Rédacteur	Julien THIERY	Chef de service
Relecture et compléments	Gael LICHOU	Conseiller maraichage
Relecture	Agathe TRIAIRE	Chargée de mission énergie
Relecture & Validation	Alain HALMA	Directeur général adjoint. Chef du service Territoires-Eau-Environnement



I. CONTEXTE

Le porteur de projet prévoit la construction d'une centrale photovoltaïque de 4,3 ha sur la commune de Pia. Une partie de la centrale est située en zone naturelle du document d'urbanisme.

Une convention entre la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales et le porteur de projet précise les engagements mutuels sur les mesures compensatoires collectives volontaires permettant de prendre en compte les incidences du projet de centrale photovoltaïque sur l'agriculture du territoire et précisant les modalités et conditions.

C'est dans ce cadre que la Chambre d'agriculture a été sollicitée afin de proposer une prestation d'accompagnement au porteur de projet et ainsi identifier, de manière collective, avec des acteurs agricoles locaux, les mesures compensatoires appropriées et leur mise en œuvre.



II. DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

II.1 Occupation des sols et activités agricoles

La Chambre d'agriculture a réalisé une cartographie de l'occupation des sols à l'échelle de la commune de Pia. Ce travail de photo-interprétation permet de localiser les différentes activités agricoles, ainsi que de quantifier la part relative de chaque filière :

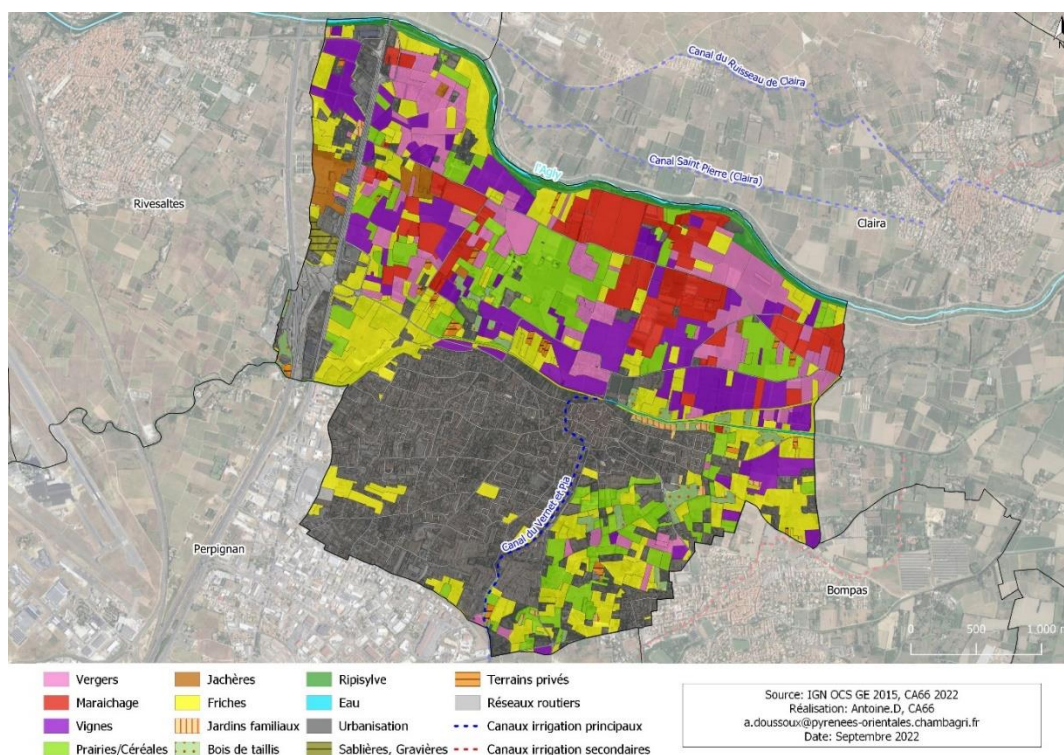


Figure 1 : Cartographie des filières agricoles à l'échelle parcellaire sur la commune de Pia

On note que ce travail est fait par photo-interprétation donc avec possibles erreurs de qualification de l'occupation des sols. Les surfaces qui se confondent sont notamment friches, prairies et les céréales. La connaissance du secteur et des exploitations agricoles de la zone permettent de minimiser ces incertitudes.

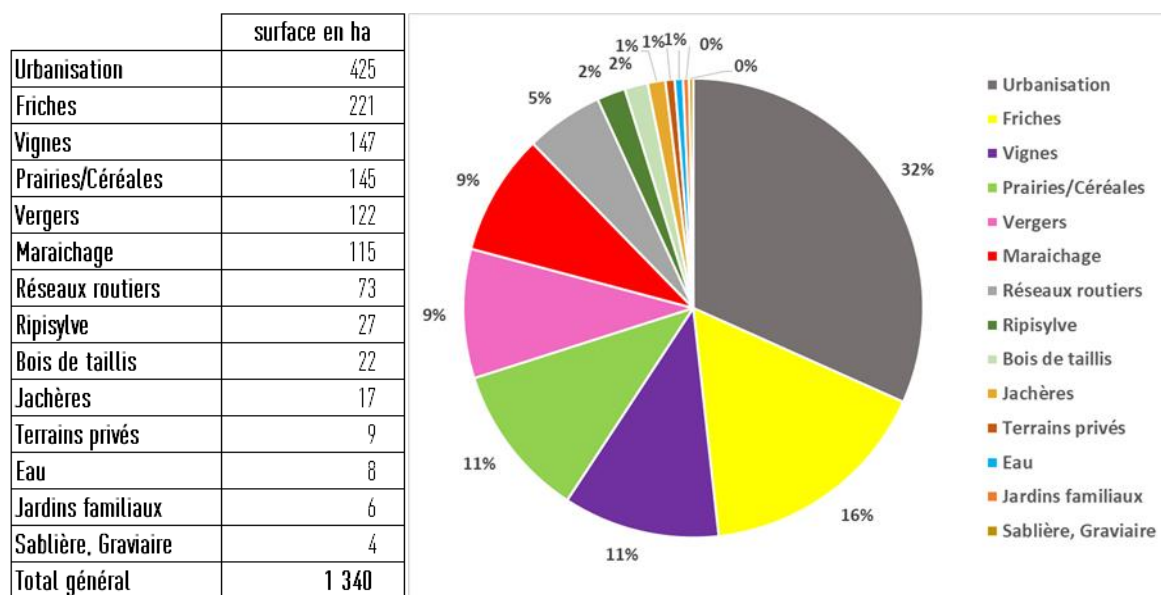


Figure 2 : Récapitulatif du nombre d'hectares par filière

Les données de la MSA (2019) et/ou du Recensement Général Agricole (2020) permettent d'avoir une estimation du nombre d'exploitation et de chefs d'exploitation :

	MSA (installation / transmission) 2019	MSA (exploitations) 2019	MSA (actifs) 2019	RGA 2020	CA66 2017
Chef exploitations (yc cotisol)	23				
Chef exploitations (non cotisol)	17				
Dont viti	8				
Dont viti	9				
Exploitations		28	28	30	
Dont maraichage		10			
Dont arboriculture		5			
Dont viticulture		8			
Dont mixtes et autres		5			
ETP			53		61

Figure 3 : Recensement chefs d'exploitations et exploitations sur la commune de Pia

Globalement on en retient que la commune de Pia représente 405 ha de Surface Agricole Utilisée (RGA 2020), avec 3 cultures majoritaires :

- La viticulture pour environ 130-140 ha
- L'arboriculture pour environ 75-100 ha
- Le maraichage pour environ 115 ha
- Les prairies et grandes cultures pour environ 140 ha.



A noter également la présence de l'activité élevage (27 UGB, principalement des chevaux).

L'activité se répartie autour de **30 exploitations** (RGA 2020) dont 10 exploitations maraichères, 5 exploitations arboricoles et 8 exploitations viticoles. Les exploitants de la commune le sont majoritairement à titre principal, 7 exploitations sont gérées par des exploitants cotisants solidaires. L'activité agricole rémunère l'équivalent de 50 à 60 ETP (exploitants, salariés CDD/CDI).

La cave coopérative de Pia n'existe plus, elle a fusionné avec la cave Dom-Brial de Baixas en 2012. Les deux principales caves d'apport des vignerons coopérateurs de la commune sont celles de Baixas et de Rivesaltes. Une seule cave particulière (domaine De Lamer) est recensée sur la commune.

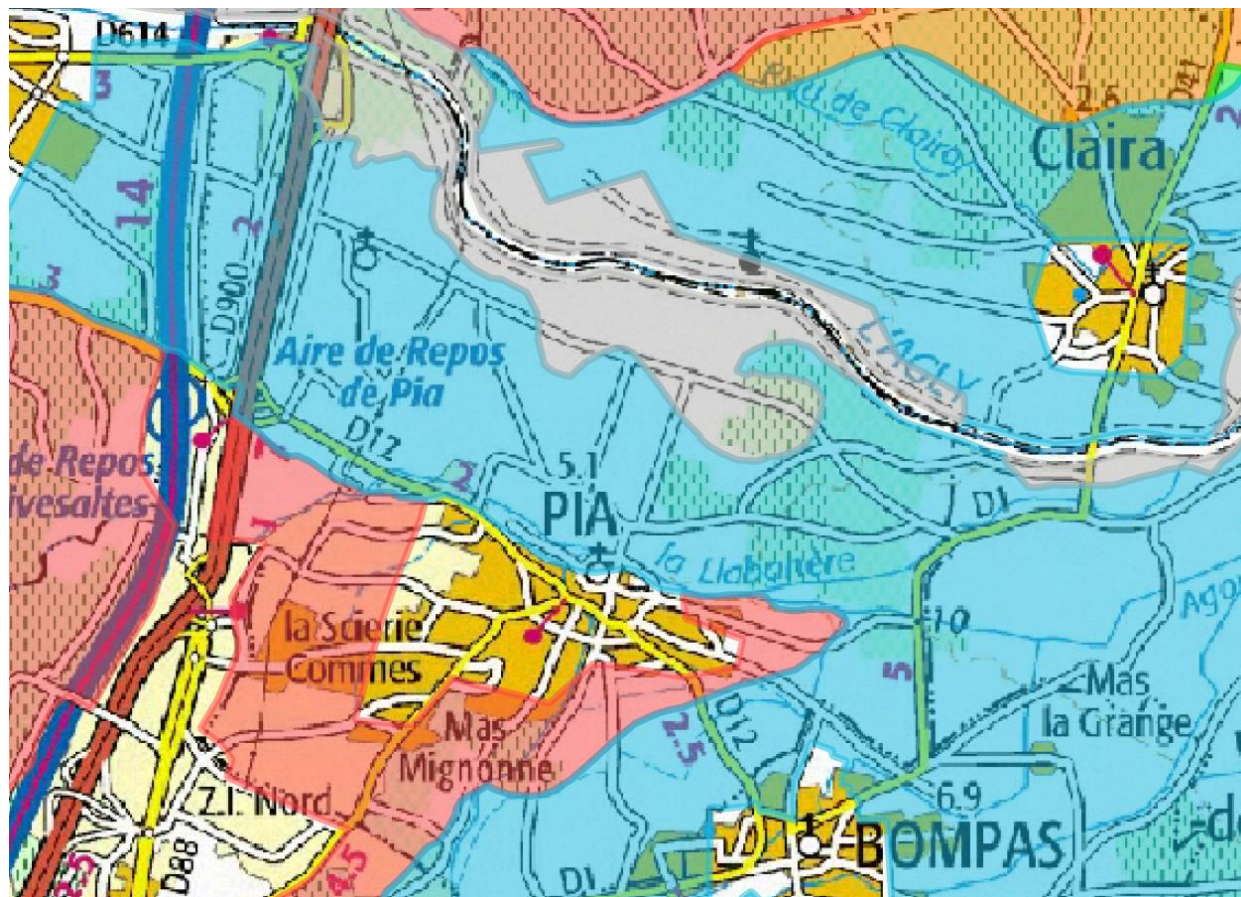
Trois Organisations de Producteurs (OP) en fruits et légumes ont des producteurs sur le secteur de Pia :

- Coopérative des fruits et légumes des PO (Terané) : artichaut, céleri, salade, abricot, figue.
- Coopérative La Perpignanaise : artichaut, abricot.
- Plaine du Roussillon : artichaut, figue, abricot, salade, pomme de terre.



II.2 Les potentialités culturelles

L'étude du zonage viticole (source CA66) permet de qualifier la qualité des sols de la commune de Pia :



- Alluvions très profondes - RU importante - Très fertile - Climat Méditerranéen semi-aride à subhumide - Chaud à doux
- Coteaux très peu profonds - RU faible - Peu fertile - Climat Méditerranéen semi-aride à doux
- Sols sales ou hydromorphes - RU importante - Très peu fertile - Climat Méditerranéen semi-aride à subhumide - Chaud à tempéré

Figure 4 : Potentiel agronomique de la commune de Pia

Le secteur agricole de la commune de Pia présente des potentialités agronomiques fortes sur une grande partie de sa zone agricole, notamment du fait de ses sols relativement profonds (RU importante), sablo-limoneux, sur les périmètres de bordure de la Têt, de l'Agly et de la Llabanère. La qualité agronomique de ses sols se manifeste par la diversité remarquable des productions présentes sur cette commune (arboriculture, maraichage, viticulture, grandes cultures, prairies...).

Par ailleurs, la commune est couverte par plusieurs canaux d'irrigation (canal de Vernet et Pia, Canal St Pierre et les branches secondaires). Le périmètre du projet n'est pas directement irrigué par les canaux, en revanche, il est possible de forer à cet endroit-là. Un forage est d'ailleurs présent à moins de 500m.

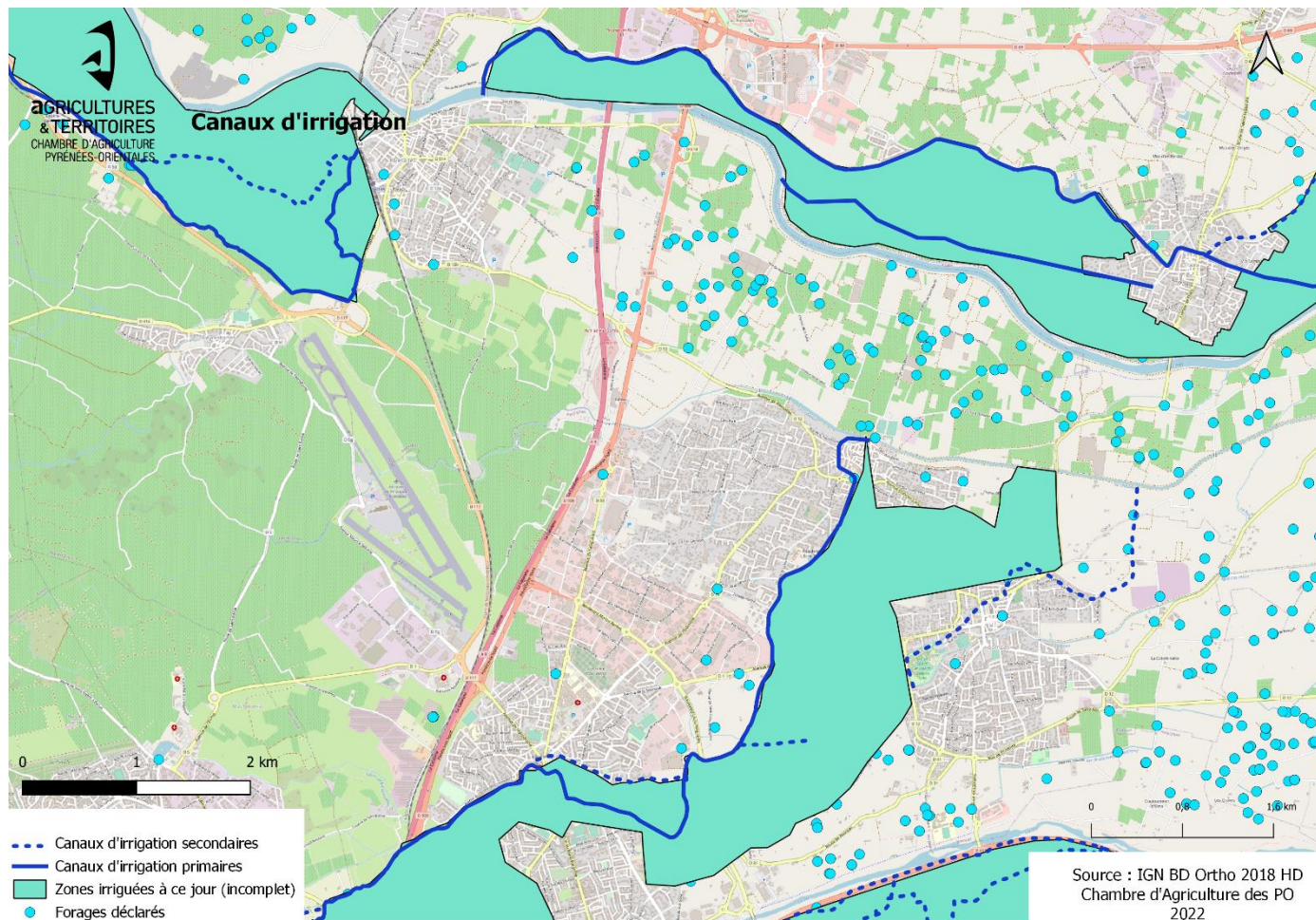


Figure 5 : Carte des zones irriguées de la commune de Pia

Il est à noter que les zones irriguées par les canaux (représentation sur la carte en bleu turquoise) sont une estimation de la Chambre d'agriculture, ce n'est pas une donnée exacte.

II.3 Les principaux besoins en accompagnement des producteurs

Les besoins potentiels en accompagnement des producteurs s'orientent principalement autour de l'évolution de leurs pratiques vers l'agroécologie et l'adaptation aux changements climatiques.

- Pour la viticulture, il s'agit notamment d'accompagner :
 - la réduction de l'usage des intrants de synthèse pour l'utilisation entre autres des produits et biocontrôle pour la protection phytosanitaire
 - l'utilisation des amendements organiques pour la fertilisation
 - l'investissement dans du matériel de substitution au désherbage chimique
- Pour le maraichage, il s'agit notamment d'accompagner :



SERVICE VITICULTURE

- l'utilisation des amendements organiques pour la fertilisation
- le pilotage de l'irrigation
- **Pour l'arboriculture**, il s'agit notamment d'accompagner :
 - les aides à la plantation
 - l'investissement dans du matériel de substitution au désherbage chimique
 - le matériel d'irrigation localisée
 - la confusion sexuelle

Ces opportunités ont constitué la base des mesures étudiées avec les acteurs agricoles et la mairie de Pia.



III. ANIMATION TERRITORIALE

Dans l'objectif de parvenir à des mesures pertinentes pour les agriculteurs et pour la collectivité, l'identification des opportunités a été menée en concertation avec ces derniers. Le travail préalable avec la mairie a abouti à une restriction du périmètre d'affectation de l'enveloppe de compensation à des projets communaux. En effet, suffisamment d'exploitations agricoles sont présentes sur la commune et peuvent bénéficier de ces aides. Une réunion de concertation publique a ainsi été organisée avec les agriculteurs ayant une activité sur la commune de Pia.

La concertation publique du 29 septembre 2022, dont les éléments sont synthétisés dans le compte-rendu de réunion joint à l'étude, a permis de mettre en lumière différentes actions ou projets qui pourraient être financés en partie ou en totalité par la compensation de la centrale photovoltaïque actuellement en projet.

III .1 Première réunion (02/09/22, présentation de l'étude à la Mairie de PIA, service technique et élu)

Présents : Frédéric FUENTES (élu, Mairie de Pia), Frédéric DECROCK (Service urbanisme, mairie de Pia), Christelle DIAS DE ALMEIDA (Service urbanisme, mairie de Pia), Julien THIERY (Chambre d'Agriculture).

La Chambre d'agriculture a présenté le projet photovoltaïque de la société AMARENCO ainsi que le principe de la compensation collective agricole que souhaite mettre en place la société, bien qu'elle ne soit pas soumise à une compensation réglementaire (article L.112-1-3 du code rural et de la pêche maritime). La Mairie avait connaissance du projet, et fait un accueil favorable au principe de la compensation collective. La volonté de la mairie est d'accompagner la mise en place du dispositif.

La Mairie exprime des inquiétudes sur l'arrêté « zéro artificialisation des terres », sa position sur le permis de construire sera dépendante de la comptabilisation ou non de ce projet dans le calcul des surfaces artificialisées.

Pour avancer dans la présentation du projet, et la concertation avec les agriculteurs de la commune, la mairie animera avec la Chambre d'agriculture une réunion le jeudi 29 septembre à 19h. La Mairie dispose d'un listing des agriculteurs, elle se chargera des invitations. La Chambre d'agriculture s'assurera de la cohérence avec son propre listing.

La commune a d'ores et déjà identifié des idées :

- **Mise en place de jardins familiaux.** La Chambre d'agriculture considère que cette mesure ne bénéficie pas directement aux agriculteurs, ces activités ne sont pas professionnelles ;
- **Accompagnement à la mise en place d'un magasin de producteurs.** La Chambre d'agriculture explique qu'il faut s'assurer que la demande vienne bien des producteurs et pas de la mairie uniquement. Si c'est bien le cas, la Chambre peut proposer un accompagnement spécifique sur ce sujet. Un service dédié a déjà accompagné ce type de projet (ex : commune du Soler).



A noter également que la commune ne dispose plus de **potence agricole de remplissage des pulvérisateurs**. Il faudrait voir si les agriculteurs expriment ce type de besoin. C'est un investissement qui aurait le mérite de profiter à tous.

III.2 Deuxième réunion (29/09/22, réunion publique à destination des agriculteurs)

En introduction de la réunion, Mr Frédéric FUENTES, Adjoint au Maire à la mairie de Pia tient à excuser les services administratifs de la mairie suite à l'échec d'envoi de la première convocation à cette réunion. Certaines convocations n'ont été réceptionnées que le matin.

La Mairie et la Chambre d'agriculture présentent rapidement les contours du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Pia (cf. diaporama en annexe). La Chambre d'agriculture explique qu'une compensation collective agricole va être mise en place, hors cadre réglementaire dans la mesure où une partie du projet (4.3 ha) sera positionnée sur du foncier en zone naturelle du PLU. La perte de potentiel agricole engendrée par l'installation photovoltaïque induira un financement volontaire de la part de la société AMARENCO pour dynamiser l'agriculture locale.

Le montant de la compensation collective est établi à **59 950 €**, compensation pour laquelle il faudra définir :

- Un **périmètre d'intervention** : le périmètre de la commune de Pia est retenu
- Un **programme d'actions collectives** pouvant être financées par la compensation fléchées sur du développement des filières agricoles. L'objet de cette réunion publique est de demander aux agriculteurs de la commune des propositions d'actions qui entrent dans ce cadre.

La parole est donc donnée aux participants :

Proposition n°1 :

Sujet : Contribuer à la mise en place de bassin(s) de stockage pour de l'irrigation à usage collectif.

Commentaires CA66/Mairie : L'enveloppe de la compensation collective ne peut bien évidemment pas suffire pour la création de bassin(s) de stockage. Par ailleurs il faut mettre en œuvre, en amont, une série d'études permettant entre autres de qualifier les besoins, étudier les faisabilités techniques et financières et rechercher des financements. Il faut également s'assurer qu'il n'y a pas d'étude en cours à l'échelle du Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Agly (SMBVA) et/ou de la communauté de communes sur ce sujet. La mairie se renseignera.

Le principe de contribuer au financement des études préalables est une proposition retenue par les participants.



Proposition n°2 :

Sujet : Favoriser la prise en charge des frais d'actes notariés pour l'acquisition et remise en culture des parcelles en friches

Commentaires CA66/Mairie : Ce dispositif d'accompagnement existe déjà auprès du Conseil Départemental (après vérification auprès du Conseil Départemental, ce dispositif n'existe plus). Voir s'il est possible d'intervenir en complément de ce dispositif

Action facile à mettre en œuvre.

Proposition n°3 :

Sujet : Lutter contre les décharges sauvages en installant des caméras de vidéosurveillance

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie explique que la problématique n'est pas si simple. La préfecture doit délivrer une autorisation à la mise en place de la vidéoprotection. Par ailleurs ce qui coûte cher, ce n'est pas l'acquisition des caméras, mais c'est le coût des agents en charge de visionner les caméras qui représente une charge importante. Actuellement, la Mairie n'est pas en capacité d'augmenter ce dispositif sur la partie agricole. Par ailleurs des PV ont été dressés sur les délits constatés.

Proposition n°4 :

Sujet : Remise en état des aiguilles d'écoulement des eaux

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie est prête à sensibiliser les gestionnaires (ASA, SMTBV, SMBVA et Communauté de communes). Elle est également favorable à animer un travail de priorisation et planification pluriannuelle en concertation avec le monde agricole.

Proposition n°5 :

Sujet : Lutter contre le vol des produits agricoles, notamment fruits et légumes en installant des caméras de vidéosurveillance

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie explique que la problématique n'est pas si simple. La préfecture doit délivrer une autorisation à la mise en place de la vidéoprotection. Par ailleurs ce qui coûte cher, ce n'est pas l'acquisition des caméras, mais c'est le coût des agents en charge de visionner les caméras qui représente une charge importante.

Proposition n°6 :

Sujet : Mettre en œuvre une campagne de communication du monde agricole vers le grand public.

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie trouve l'idée intéressante. Cette idée mériterait d'être travaillée dans le cadre d'un groupe de réflexion agricole, dans lequel les agriculteurs seront moteurs pour animer ce type d'opération.



Idee à retravailler dans un second temps en fonction d'un programme d'interventions plus précis qui sera défini et conduit par le monde agricole.

Proposition n°7 :

Sujet : Contribuer au développement des projets photovoltaïques sur bâtiment, en participant au financement des diagnostics de faisabilité

Commentaires CA66/Mairie : Les entreprises de diagnostics existent, l'idée est réalisable si retenue. Le cout d'un diagnostic (étude de faisabilité, montage dossier...) est d'environ 1000€ (tarif Sud Solar System, Chambre d'agriculture de l'Ariège : 900€ HT).

Proposition n°8 :

Sujet : Avoir une aire collective de compostage

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie explique que la déchèterie va totalement être réaménagée. Cette demande doit être réfléchié dans ce cadre.

Cette proposition n'obtient pas l'adhésion du plus grand nombre.

Proposition n°9 :

Sujet : Aménager une aire collective de remplissage des pulvérisateurs

Commentaires CA66/Mairie : La Chambre d'agriculture explique que c'est totalement réalisable et que cela a le mérite de pouvoir toucher réellement tout le monde.

Cette proposition est globalement jugée comme prioritaire. Le cout d'une telle action est d'environ 15 000 à 20 000 € selon les besoins en raccords et la solution technique choisie.

Proposition n°10 :

Sujet : Participer aux financements de pratiques agro-environnementales telles que la confusion sexuelle, ou l'apport de matière organique. Participer à l'investissement de matériel goutte à goutte

Commentaires CA66/Mairie : Ce type d'action est réalisable bien que difficile à chiffrer

Les participants expriment que ce type de mesure est susceptible de toucher peu de monde avec une enveloppe qui sera rapidement consommée.



Conclusion

Sur la base de ces échanges, il ressort que 2 propositions font l'unanimité et ont le mérite de toucher le plus grand nombre :

- Aménager une aire collective de remplissage des pulvérisateurs
- Contribuer à la mise en place de bassin(s) de stockage pour de l'irrigation à usage collectif.

Le programme d'action pourrait, à ce stade de réflexion, concerner dans un premier temps l'aménagement d'une aire de remplissage (coût à chiffrer) et ensuite de mobiliser le reste de l'enveloppe sur le financement d'une étude de périmètre d'irrigation.

Les propositions n°2 et n°7 possiblement peu coûteuses et faciles dans leur mise en œuvre pourraient également être mobilisées pour compléter le programme d'actions.

La consultation n'est pas terminée, notamment du fait de l'absence de nombreux producteurs à la réunion. Vous avez la possibilité de faire remonter vos idées/besoins à la Chambre d'agriculture (j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

En conclusion Mr FUENTES exprime qu'il a identifié que de nombreux sujets méritaient d'être travaillés en concertation entre la Mairie et le monde agricole, et que relancer la commission agricole pourrait être utile. Il s'engage à relancer et faire vivre cette commission, sous réserve que les agriculteurs s'y impliquent et soient force de proposition.

Ce compte rendu a été envoyé par la mairie le 14 Novembre 2022 à l'ensemble de ses ressortissants agricoles. En date de rédaction de ce rapport final d'étude, aucune remarque complémentaire n'a été soumise à la Chambre d'agriculture ou la Mairie.



III.3 Troisième réunion (08/12/2022, validation des mesures avec service technique et élu)

Sur la base des éléments d'animation agricole, la Mairie de PIA propose de mobiliser les fonds prioritairement sur l'aménagement d'une aire collective de remplissage. Il s'agit d'un réel besoin sur la commune et qui s'inscrit dans une démarche collective et de protection de l'environnement.

Dans l'hypothèse que cette séquence de travaux ne consomme pas intégralement l'enveloppe allouée, il est retenu que le solde pourrait être mobilisé sur :

- La proposition n°1 : réalisation d'une pré-étude de faisabilité d'un bassin de stockage d'eau pour l'irrigation ;
- La proposition n°4 : remise en état des agouilles d'écoulement des eaux. Le linéaire nettoyé sera fonction du montant disponible ;
- La proposition n°7 : Contribuer au développement des projets photovoltaïques sur bâtiment, en participant au financement des diagnostics de faisabilité. Cette mesure concernera potentiellement peu de producteurs mais elle s'inscrit dans une politique globale de sobriété énergétique et de déploiement des énergies renouvelables.



IV. SYNTHÈSE DES MESURES PROPOSÉES

IV.1 Aménagement d'une aire collective de remplissage

La commune dispose d'une aire de remplissage sur le site de sa station d'épuration. L'installation actuelle est hors-service et jugée peu fonctionnelle par les utilisateurs (cf. photos ci-après).



Figure 6 : Aire de remplissage actuelle



L'idée du projet de réaménagement consisterait à :

- Faire l'acquisition d'une nouvelle potence ;
- L'installer de l'autre côté de la route (en restant sur le site de la STEP), pour rendre la circulation plus fonctionnelle ;
- Déplacer le portail d'accès à l'aire de remplissage ;
- Raccorder la nouvelle potence au réseau d'alimentation en eau ;
- Faire les aménagements de voirie si nécessaire.

L'ensemble de ces travaux devra faire l'objet, dans un second temps, de devis précis mais **le coût de l'opération est évalué à 30-40000 € HT.**

Des financements publics du Conseil Départemental pourront être mobilisés sur cette action. Le dispositif actuel du Département prévoit une subvention de 50% du montant des travaux plafonné à 10000 € HT.

- Indicateurs de réalisation à fournir par les bénéficiaires au porteur de projet :

Livraison d'une aire de remplissage à destination des agriculteurs
Etat récapitulatif des dépenses

- Modalités de versement des aides :

Paiement directement auprès de la Mairie de Pia

IV.2 Pré-étude de faisabilité d'un bassin de stockage d'eau pour l'irrigation

La concertation collective a montré un intérêt partagé par la majorité des exploitants agricoles pour travailler sur un projet de stockage de l'eau à des fins d'irrigation agricole. Comme tout projet de ce type, de nombreuses études techniques (ressources, localisation, besoins en eau...) et environnementales sont nécessaires.

L'idée serait ici de mobiliser une partie des fonds restants (après les travaux d'aire de remplissage) pour financer une pré-étude de faisabilité.

En fonction des fonds disponibles et du coût de l'étude, la Mairie de Pia sera susceptible d'intervenir en auto-financement.

- Indicateurs de réalisation à fournir par les bénéficiaires au porteur de projet :

Devis pré-étude
Compte rendu pré-étude
Facture du prestataire d'étude

- Modalités de versement des aides :



Paiement directement auprès de la Mairie de Pia

IV.3 Remise en état des agouilles d'écoulement des eaux

Le principe serait de financer des travaux de remise en état/nettoyage des agouilles (fossé d'écoulement des eaux pluviales). Le constat est fait que ces fossés sont très largement pollués par des dépôts sauvages d'ordures. Ce travail, lorsqu'il est fait est largement à la charge des exploitants riverains de ces fossés.

Cette action, à vocation environnementale, bénéficierait à l'ensemble de la population, au-delà de la population agricole.

Un travail de priorisation sera à mener afin de choisir les secteurs d'intervention prioritaires. Le linéaire remis en état sera fonction du solde de fonds disponible.

- Indicateurs de réalisation à fournir par les bénéficiaires au porteur de projet :

Cartographie des linéaires de fossés remis en état
Factures des prestataires

- Modalités de versement des aides :

Paiement directement auprès de la Mairie de Pia

IV.4 Diagnostics de faisabilité toitures photovoltaïques

Lors de la concertation publique, un exploitant a soumis l'idée de financer un diagnostic de faisabilité de toiture photovoltaïque sur bâtiment agricole. Cette mesure peu onéreuse (environ 900 €/diagnostic) peut potentiellement intéresser plusieurs exploitants de la commune. Elle serait bien évidemment limitée à des bâtiments localisés sur la commune de Pia.

Nous évaluons le potentiel à 2-3 diagnostics sur la commune.

Cette action sera mise en œuvre en fonction des fonds disponibles après l'action « Aménagement d'une aire collective de remplissage ».

- Indicateurs de réalisation à fournir par les bénéficiaires au porteur de projet :

Nombre de diagnostics et liste des bénéficiaires

- Modalités de versement des aides :

Paiement directement auprès des agriculteurs bénéficiaires (remboursement 100% des frais d'étude).



IV.5 Récapitulatif des actions proposées

Proposition	Coût	Nombre d'exploitations agricoles bénéficiaires	Filières concernées
Aménagement d'une aire collective de remplissage	30000 – 40000 € HT	Toutes	Toutes
Pré-étude de faisabilité d'un bassin de stockage d'eau pour l'irrigation	Selon solde projet aire de remplissage	Toutes	Toutes
Remise en état des agouilles d'écoulement des eaux	Linéaire en fonction du solde projet aire de remplissage	Une partie	Toutes y compris les riverains
Diagnostics de faisabilité toitures photovoltaïques	900 € HT / diagnostic	2-3 exploitations	Viticulture
TOTAL	59 500 € HT		



Alain HALMA

DIRECTEUR-ADJOINT
CHEF DE SERVICE TERRITOIRES-EAU-ENVIRONNEMENT
04 68 35 74 03 / 06 07 89 71 92
a.halma@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Gaël LICHOU

Conseiller en maraîchage
SERVICE FRUITS & LÉGUMES
06 07 64 87 63
g.lichou@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Agathe TRIAIRE

Chargée de missions Energies Renouvelables- Transition énergétique
SERVICE TERRITOIRES-EAU-ENVIRONNEMENT
04 68 35 74 11 / 06 72 93 93 57
a.triaire@pyrenees-orientales.chambagri.fr



Julien THIERY

Chef de service viticulture
CHAMBRE D'AGRICULTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES
04 68 35 97 69 / 06 71 57 19 65
j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr



SERVICE
VITICULTURE

Annexes :

- Compte rendu réunion publique du 29 septembre 2022
- Diaporama réunion publique du 29 septembre 2022
- Feuille d'émargement réunion publique du 29 septembre 2022



Réunion compensation collective agricole Commune de PIA

Compte rendu réunion publique du 29 septembre 2022



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES

Magistrature
LA MISSION RÉVÉLATRICE DES TALENTS AGRICOLES



po.chambre-agriculture.fr



Compte rendu réunion Compensation collective PIA

Réunion publique du 29/09/22

Présents : voir feuille de présence

INTRODUCTION

En introduction de la réunion, Mr Frédéric FUENTES, Adjoint au Maire à la mairie de Pia tient à excuser les services administratifs de la mairie suite à l'échec d'envoi de la première convocation à cette réunion. Certaines convocations n'ont été réceptionnées que le matin.

La Mairie et la Chambre d'Agriculture présentent rapidement les contours du projet de centrale photovoltaïque sur la commune de Pia (cf. diaporama en annexe). La Chambre d'Agriculture explique qu'une compensation collective agricole a été négociée dans la mesure où une partie du projet (4.3 ha) sera positionnée sur du foncier en zone naturelle du PLU.

Le montant de la compensation collective est établi à **59 950 €**. Compensation pour laquelle il faudra définir :

- Un **périmètre d'intervention** : le périmètre de la commune de Pia est retenu
- Un **programme d'actions collectives** pouvant être financées par la compensation fléchées sur du développement des filières agricoles. L'objet de cette réunion publique est de demander aux agriculteurs de la commune des propositions d'actions qui entrent dans ce cadre.

La parole est donc donnée aux participants :

Proposition n°1 :

Sujet : Contribuer à la mise en place de bassin(s) de stockage pour de l'irrigation à usage collectif.

Commentaires CA66/Mairie : L'enveloppe de la compensation collective ne peut bien évidemment pas suffire pour la création de bassin(s) de stockage. Par ailleurs il faut mettre en œuvre, en amont, une série d'études permettant entre autres de qualifier les besoins, étudier les faisabilités techniques et financières et rechercher des financements. Il faut également s'assurer qu'il n'y a pas des études en cours à l'échelle du SMBVA et/ou de la communauté de communes sur ce sujet. La mairie se renseignera.

Le principe de contribuer au financement des études préalables est une proposition retenue par les participants.



Proposition n°2 :

Sujet : Favoriser la prise en charge des frais d'actes notariés pour l'acquisition et remise en culture des parcelles en friches

Commentaires CA66/Mairie : Ce dispositif d'accompagnement existe déjà auprès du Conseil Départemental. Voir s'il est possible d'intervenir en complément de ce dispositif

Action facile à mettre en œuvre.

Proposition n°3 :

Sujet : Lutter contre les décharges sauvages en installant des caméras de vidéosurveillance

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie explique que la problématique n'est pas si simple. La préfecture doit délivrer une autorisation à la mise en place de la vidéoprotection. Par ailleurs ce qui coûte cher, ce n'est pas l'acquisition des caméras, mais c'est le coût des agents en charge de visionner les caméras qui représente une charge importante. Actuellement, la Mairie n'est pas en capacité d'augmenter ce dispositif sur la partie agricole. Par ailleurs des PV ont été dressés sur les délits constatés

Proposition n°4 :

Sujet : Remise en état des aiguilles d'écoulement des eaux

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie est prête à sensibiliser les gestionnaires (ASA, SMTBV, SMBVA et Communauté de communes). Elle est également favorable à animer un travail de priorisation et planification pluriannuelle en concertation avec le monde agricole

Proposition n°5 :

Sujet : Lutter contre le vol des produits agricoles, notamment fruits et légumes en installant des caméras de vidéosurveillance

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie explique que la problématique n'est pas si simple. La préfecture doit délivrer une autorisation à la mise en place de la vidéoprotection. Par ailleurs ce qui coûte cher, ce n'est pas l'acquisition des caméras, mais c'est le coût des agents en charge de visionner les caméras qui représente une charge importante.

Proposition n°6 :

Sujet : Mettre en œuvre une campagne de communication du monde agricole vers le grand public.

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie trouve l'idée intéressante. Cette idée mériterait d'être travaillée dans le cadre d'un groupe de réflexion agricole, dans lequel les agriculteurs seront moteurs pour animer ce type d'opération.

Idee à retravailler dans un second temps en fonction d'un programme d'interventions plus précis qui sera défini et conduit par le monde agricole.



Proposition n°7 :

Sujet : Contribuer au développement des projets photovoltaïques sur bâtiment, en participant au financement des diagnostics de faisabilité

Commentaires CA66/Mairie : Les entreprises de diagnostics existent, l'idée est réalisable si retenue. Le cout d'un diagnostic (étude de faisabilité, montage dossier...) est d'environ 1000€ (tarif Sud Solar System : 900€ HT)

Proposition n°8 :

Sujet : Avoir une aire collective de compostage

Commentaires CA66/Mairie : La Mairie explique que la déchèterie va totalement être réaménagée. Cette demande doit être réfléchié dans ce cadre.

Cette proposition n'obtient pas l'adhésion du plus grand nombre.

Proposition n°9 :

Sujet : Aménager une aire collective de remplissage des pulvérisateurs

Commentaires CA66/Mairie : La CA66 explique que c'est totalement réalisable et que cela a le mérite de pouvoir toucher réellement tout le monde.

Cette proposition est globalement jugée comme prioritaire. Le cout d'une telle action est d'environ 15 000 à 20 000€ selon les besoins en raccordements et la solution technique choisie.

Proposition n°10 :

Sujet : Participer aux financements de pratiques agro-environnementales telles que la confusion sexuelle, ou l'apport de matière organique. Participer à l'investissement de matériel goutte à goutte

Commentaires CA66/Mairie : Ce type d'action est réalisable bien que difficile à chiffrer

Les participants expriment que ce type de mesure est susceptible de toucher peu de monde avec une enveloppe qui sera rapidement consommée.

Conclusion

Sur la base de ces échanges, il ressort que 2 propositions font l'unanimité et ont le mérite de toucher le plus grand nombre :

- Aménager une aire collective de remplissage des pulvérisateurs
- Contribuer à la mise en place de bassin(s) de stockage pour de l'irrigation à usage collectif.

Le programme d'action pourrait, à ce stade de réflexion, être d'aménager dans un premier temps une aire de remplissage (coût à chiffrer) et ensuite de mobiliser le reste de l'enveloppe sur le financement d'une étude de périmètre d'irrigation.

Les propositions n°2 et n°7 possiblement peu coûteuses et faciles dans leur mise en œuvre pourraient également être mobilisées pour compléter le programme d'actions.



SERVICE
VITICULTURE

La consultation n'est pas terminée, notamment du fait de l'absence de nombreux producteurs à la réunion. Vous avez la possibilité de faire remonter vos idées/besoins à la Chambre d'Agriculture (j.thiery@pyrenees-orientales.chambagri.fr)

En conclusion Mr FUENTES exprime qu'il a identifié que de nombreux sujets méritaient d'être travaillés en concertation entre la Mairie et le monde agricole, et que relancer la commission agricole pourrait être utile. Il s'engage à relancer et faire vivre cette commission, sous réserve que les agriculteurs s'y impliquent et soient force de proposition.

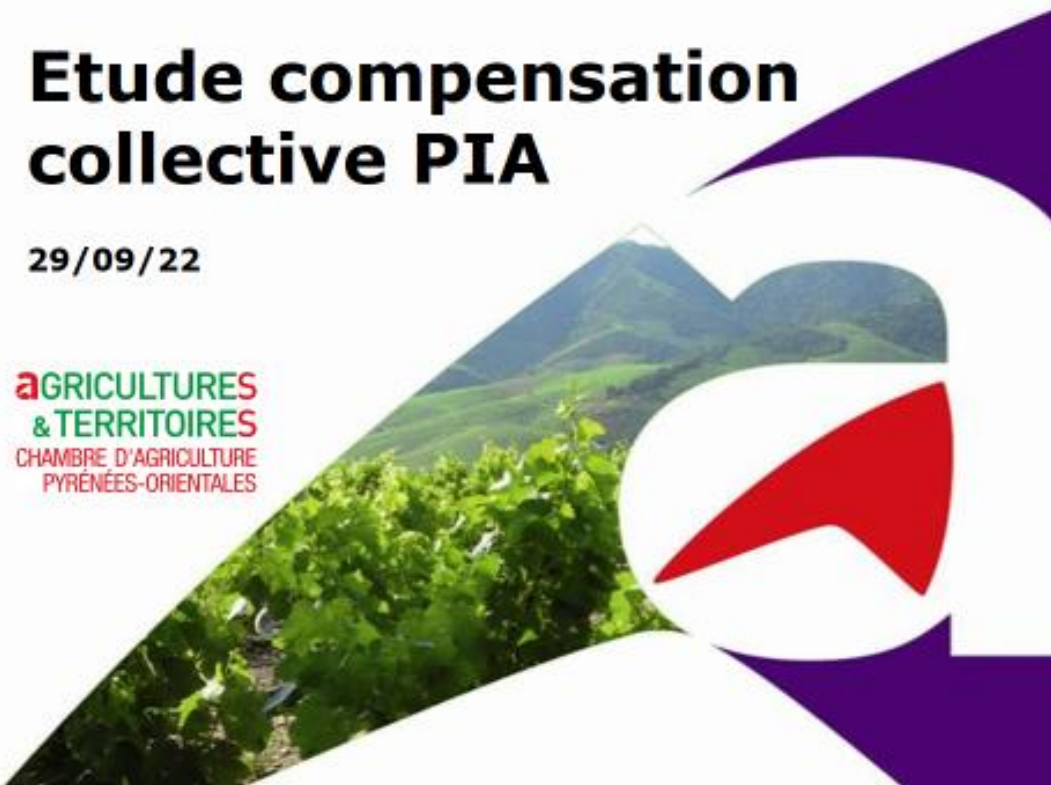


Annexe : diaporama présenté à la réunion

Etude compensation collective PIA

29/09/22

AGRICULTURES
& TERRITOIRES
CHAMBRE D'AGRICULTURE
PYRÉNÉES-ORIENTALES



1. Le projet photovoltaïque



Couverture Parking LECLERC

PV sol en zone agricole



AMARENCO



1. Le projet photovoltaïque



4,3ha en zone agricole



Compensation collective agricole
59 950€

2. La compensation



La compensation collective agricole doit définir :

- Un montant : **59 950€**
- Un territoire d'intervention : **Commune de PIA**
- Un **programme d'actions** pouvant être financées par la compensation fléchées sur du développement des filières agricoles

Il ne s'agit pas d'une compensation versée directement au(x) propriétaire(s) des parcelles concernées !



3. Programme d'actions



A vis idées / besoins

A des fins collectives !

4. Quelques idées



- Achat de **matériel agricole** pour utilisation collective en CUMA : ex épandeur de compost
- Participation aux frais de mise place **confusion sexuelle** : ex 50% du cout des diffuseurs
- Campagne de fertilisation **matière organique** : ex 50% du cout de la prestation
- Soutien à **l'experimentation**
- **Aire de remplissage** des pulvérisateurs
- Chèque **conseil** technique
- ...



SERVICE
VITICULTURE

Annexe : feuille de présence réunion publique du 29 septembre 2022



COMMISSION AGRICOLE
FONDS DE COMPENSATION
COLLECTIVE



FEUILLE DE PRÉSENCE

NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Signature
GARCIA Olivier	13 Rue ST Michel	06 07 75 82 71		
SOLERE Henri	1 impasse Pierre Mendès France	06 24 33 28 32		
FOUQUET Beatrice	Chemin St Anne	06 62 35 25 75	fouquetbeatrice orange.fr	
BAIXAS Vincent	18 bis rue Saint Michel	06 15 52 83 11	vincentbaixas@ sfr.fr	
THIERY Julien	CA 66			
CICHOU Gaël	CA 66			
GAU Serge	15 Ter Rue ST Michel PIA			
Fous Pierre	Dom Brial.			



COMMISSION AGRICOLE
FONDS DE COMPENSATION
COLLECTIVE



PÔLE « URBANISME & ENVIRONNEMENT »

FEUILLE DE PRÉSENCE

NOM Prénom	Adresse	Téléphone	Mail	Signature
De Lamer Thierry	31 Au du Stéf	06 59 87 09 78	Ed1866380@gmail.com	
Delbar Loïc	3, rue Blaise Pascal	06.61.16.79.59	ldelbar@free.fr	
DIAS DE AURIBA Christelle	Naïzie PIA		urbanisme@pia.fr	
DECK Frédéric	Mairie de PIA URBANISME ENVIRONNEMENT		fredem@pia.fr	